

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 juin 2022

Augmentation du compte d'attente pour l'assainissement de l'enveloppe (façades et toiture) et mise en sécurité du bâtiment sis à la Vallée de la Jeunesse 1, regroupant l'Espace des inventions, la Maison de l'enfance, le Centre aéré et le Jardin de la circulation

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa 1^{ère} séance du mardi 25 août 2020, le Conseil communal prenait acte de la nécessité d'ouvrir un compte d'attente de CHF 180'000.- dans le but de mener les études préliminaires au projet d'assainissement de l'enveloppe des bâtiments, d'y intégrer le remplacement de la production de chaleur et de mettre en place une stratégie de sécurisation des structures en béton.

Les études réalisées jusqu'alors ont permis de deviser les travaux nécessaires à l'assainissement des bétons et de génie-civil. Il a été mis en évidence que les travaux de la Passerelle sont plus complexes que prévus et nécessitent des études complémentaires par l'ingénieur civil.

S'agissant de répondre au Plan climat de la Ville, la question de l'amélioration énergétique des bâtiments s'est très vite posée. Dès lors, des études ont été menées par des mandataires spécialisés en chauffage, ventilation, physique du bâtiment, sécurité incendie et amiante.

Par ailleurs, des études ont été menées quant à l'adaptation à un « usage professionnel » de la cuisine des centres aérés ainsi que la réhabilitation de la scène du Petit théâtre pour laquelle des travaux de consolidation sont nécessaires.

Au vu de ce qui précède, il s'avère que le solde actuel du compte d'attente de CHF 29'000.- ne permet pas de couvrir toutes les dépenses encore à engager. Il est dès lors nécessaire d'augmenter le compte d'attente de CHF 180'000.- à CHF 280'000.-, ce qui correspond à un besoin complémentaire de CHF 100'000.-.

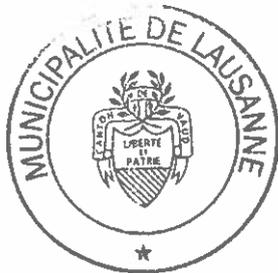
Les dépenses de ce compte d'attente seront balancées ultérieurement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, inscrit au Plan des investissements 2022-2025 pour CHF 2'600'000.-, dont la demande sera soumise au Conseil communal courant 2022.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 20 juin 2022.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La vice-syndique
Natacha Litzistorf



Le secrétaire
Simon Affolter